



## Réunion du Conseil d'administration du 26 septembre 2013

### Etaients présents :

R AMRANI-JOUTEY, J ARNOULT, JF BATALLA, M BEGEL, E BERTOUX, O. CHAMBIN, X DESMAS, C FONTANA, C LAUGEL, M LEBLANC, C LELONG, H LEPAGE, F MALLY, MH PAPON, P PIGNOT PEREZ, S QUIENART, S. ROUSSELOT, E SEGUIN, M TANNE DEHAIL, H VAN DEN BRINK, B VENNAT, V VEYRAT.

Le quorum est atteint.

### 1. Informations du Président :

Xavier DESMAS accueille l'assemblée et présente ses remerciements à tous. Il rappelle qu'il a besoin de la participation active de chacun pour que le Collège poursuive son travail.

Xavier DESMAS présente les 4 objectifs principaux de son mandat de Président :

- Appréhender l'ensemble des sujets du champ de compétence du collège
- Asseoir le fonctionnement du Collège en symbiose avec les institutions ordinales tout en maintenant son indépendance
- Mettre en œuvre une nouvelle organisation du travail
- Revoir les statuts du Collège qui nécessitent une adaptation.

### 2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet :

Le compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité. Il peut être consulté sur le site du Collège (présentation/Collège/réunions).

### 3. Approbation de la nouvelle convention de stage :

La convention de stage a été modifiée pour être en accord avec les nouveaux textes relatifs aux études de pharmacie et aux stages. La nouvelle présentation de la convention est adoptée à l'unanimité.

Hélène Van den Brink (Paris XI) interpelle le Collège au sujet des conventions de stage utilisées dans le cadre des DU de reconversion.

La convention de stage approuvée par le Collège ne concerne que les stages réalisés durant la formation initiale des étudiants en pharmacie. Elle n'est pas adaptée à ces DU.

Il est rappelé qu'une convention spécifique aux DU de reconversion avait été élaborée par Henri LEPAGE (voir document joint). Jean ARNOULT précise qu'il est nécessaire que le Collège revoie le cadre de ces stages relevant de la formation continue (gratification, statut du pharmacien stagiaire etc....).

#### **4. Proposition d'une nouvelle organisation par groupe de travail :**

Le nouveau bureau du Collège s'est réuni le 29 août dernier. Les points suivants ont été abordés :

##### **- Les formalités administratives à réaliser :**

- effectuer la déclaration du nouveau bureau à la préfecture de police
- informer la Banque Postale et demander la signature sur le compte pour Xavier DESMAS.

##### **- L'évolution des statuts du Collège :**

- La Commission nationale des stages du CCA, dont certains membres du Collège sont issus, n'a pas d'existence formelle. Il faudra se rapprocher du CCA pour clarifier la situation.
- Revoir et clarifier les intitulés des différentes catégories auxquelles appartiennent les membres du Collège. Il est proposé de les restreindre à deux catégories : des membres de droit (cotisation facultative) et des membres adhérents (cotisation obligatoire). Pour rappel, les statuts prévoient que le « Collège » se réunit en AG au moins une fois par an au cours du 1<sup>er</sup> semestre pour élire un Conseil d'Administration qui élit le bureau. Les autres réunions sont des conseils d'administration.
- Etudier le montant des cotisations et leur répartition  
La cotisation est actuellement fixée à 1,5 euros par étudiant pour les associations de maîtres de stage (selon le numerus clausus de la faculté). Elle est de 15 euros pour les adhésions individuelles.
- Prévoir de rédiger un règlement intérieur comme prévu par les statuts

##### **- Une nouvelle organisation par groupes de travail :**

**Le bureau souhaite que les travaux du Collège soient pilotés par des groupes de travail.**

**- L'appel à candidature sera effectué par Email.**

**- Chaque membre devra limiter sa participation à 2 groupes de travail.**

##### **✚ Groupe de travail « Comité de rédaction des Guides de stage »**

Il sera en charge de la rédaction des guides. Il choisira les axes de travail et la répartition des tâches. Il pourra faire appel à des experts de chaque domaine.

Ce groupe gèrera les modalités de diffusion des guides.

##### **✚ Groupe de travail « Pédagogie » :**

Ce groupe sera en charge des relations avec :

- La conférence des Doyens et la sous-commission des études de pharmacie (entité de la commission pédagogique nationale des études de santé). Il est important de développer le partenariat et la valorisation des travaux du Collège avec ces instances.

- Le Collège ne fait pas partie de la sous-commission des études de pharmacie mais il a toujours été sollicité pour participer à ses travaux concernant les stages. Le Décret n° 2010-762 du 7 juillet 2010 relatif à la commission pédagogique nationale des études de santé prévoit que les pharmaciens d'officine soient représentés par un maître de stage agréé. Actuellement, il s'agit de Patrick WIERRE avec lequel le collège entretient des relations étroites. Il devra être convié à la prochaine réunion. Les travaux actuels de cette commission portent sur une nouvelle rédaction de la charte d'engagement des maîtres de stage et l'élaboration du « Carnet de stage » tel que prévu dans l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Jean ARNOULT précise que la commission s'est appuyée sur les objectifs de stage élaborés par le Collège pour l'élaboration de ce Carnet.

#### **Groupe de travail « Réglementaire et administratif » :**

- Ce groupe sera en charge de l'expertise et de la veille réglementaire en relation avec les stages. L'objectif est que tous les documents élaborés par le Collège soient juridiquement bordés.
- Il aura notamment pour mission d'élaborer les conventions de stage et de réviser le formulaire de demande d'agrément. Pour les questions relatives aux aspects économiques et au droit du travail (URSSAF etc.), le Collège pourra faire appel à des juristes spécialisés.

Sont évoqués quelques exemples de difficultés rencontrées dans le cadre des stages :

- Des maîtres de stage ont été sanctionnés par l'inspection du travail car leurs stagiaires possédaient également un contrat de travail dans leur officine (requalification de la convention de stage en contrat de travail)
- Interrogations sur la durée de conservation des conventions de stage : Elle serait de 3 ans par les officinaux. A la faculté, elles sont gardées dans les dossiers de l'étudiant. Au sein des CROP, pas de consignes connues.

#### **Groupe de travail « Actions concrètes » :**

Il devra :

- Mettre en place des actions à proposer lors des différents stages officinaux ;
- mettre à disposition des associations de maîtres de stage les documents ressources ;
- Recenser les actions menées dans les différentes régions ;
- Etudier les projets de collaboration avec d'autres instances (APPEX, facultés etc...) ;
- Gérer le Prix de thèse.

#### **Groupe de travail « Communication » :**

Il devra :

- Améliorer le site Internet du Collège et le faire vivre ;
- Valoriser le travail du Collège auprès des instances extérieures ;
- Améliorer les relations avec les Associations de maîtres de stage régionales.

#### **Groupe de travail « Formation » :**

Il devra :

- Elaborer des modules de formation pour les maîtres de stage ;
- Travailler sur la « maîtrise de stage » en relation avec l'HAS ;

- Dans le cadre du DPC, réfléchir à agréer les formations des maîtres de stage.

## **5. Les relations du Collège avec l'Ordre :**

✚ **Les relations avec le CCA** doivent être formalisées de façon contractuelle.

Elles doivent entrer dans un cadre légal et conventionnel. L'octroi d'un financement par l'Ordre n'est pas illégal mais il doit s'agir d'une subvention. Ses modalités d'attribution doivent être conformes au règlement intérieur de l'Ordre.

Alain DELGUTTE, Président du CCA, a demandé une note d'orientation à son service concernant l'articulation financière entre le Collège et le CCA.

- Le CCA apporte environ 100 000 euros par an pour le fonctionnement du Collège ainsi répartis :
  - Frais directs : guides de stage, frais et déplacements des participants, hébergement et restauration : 1<sup>er</sup> avril 2012 – 30 mars 2013 : 90 000 euros
  - Frais indirects : moyens humains (Sandrine Rousselot + Catherine Leblanc + logistique + moyens techniques) : 10 000 euros /an.
- Les guides de stage représentent une grande partie du budget et cela devra être étudié par le groupe de travail « Guides de stage » pour des propositions d'évolution.

Le trésorier du Collège, Carmel FONTANA doit établir un budget prévisionnel.

✚ **Projet qualité du CNOP :**

Le CNOP a mis en place un projet visant à promouvoir la qualité et la sécurité des actes pharmaceutiques. Il est piloté par Direction de l'Exercice Professionnel. Un groupe de travail est notamment en charge de « Promouvoir auprès du Collège des associations de maîtres de stage la formation des stagiaires à la qualité et la sécurité des actes pharmaceutiques et organiser une sélection rigoureuse et harmonisée des maîtres de stage ».

Ses objectifs sont :

- Définir les exigences minimales nécessaires auxquelles un futur maître de stage doit répondre pour que le conseil régional compétent puisse émettre un avis favorable pour sa demande.
- Organiser et créer les outils pour une visite systématique et harmonisée entre les régions des pharmaciens postulants par des élus régionaux comme support de l'avis à donner.
- Modifier le questionnaire d'agrément des maîtres de stage
- Harmoniser le document à destination de la faculté sur lequel est donné l'avis de l'Ordre
- Hiérarchiser et classer les critères de sélection en fonction de leur criticité et des risques qu'ils sont susceptibles de faire courir aux patients

Sandrine ROUSSELOT précise que dans ce cadre, une grille de lecture commune du questionnaire d'agrément élaboré par le Collège est en train d'être élaborée. Elle permettra aux différentes régions de rendre un avis sur les demandes d'agrément selon des critères communs.

## **6. Point sur le prix de thèse du Collège :**

Pour l'instant, 4 régions ont transmis des thèses : Lorraine, Paris 11, Poitiers, Angers. Un courrier a été adressé aux Doyens signifiant qu'ils pouvaient communiquer les travaux des étudiants jusqu'au 30 septembre.

## **7. Point sur le projet « Chaîne du froid » et sur la formation à la fonction de maître de stage :**

### **✚ Formation « Chaîne du froid » en elearning : (Vivien VEYRAT-Paris XI)**

Vivien VEYRAT informe le Collège que les travaux menés par le groupe de travail en charge de l'élaboration de cette formation sont en bonne voie. Il rappelle qu'il s'agit d'un projet « APPEX – Collège » élaboré avec le concours de la faculté de Lyon. Il s'agit d'adapter la précédente formation sur la chaîne du froid en un module de « Elearning » incluant des quizz, des questions etc... Ce module est destiné aux stagiaires de 6<sup>ème</sup> année, aux maîtres de stage et plus largement à tous les pharmaciens d'officine désireux de parfaire leurs connaissances dans ce domaine.

### **✚ Formation « La fonction de pharmacien maître de stage » (Vivien VEYRAT-Paris XI)**

Il s'agit d'une formation qualifiante d'une journée (7h) élaborée en collaboration avec l'Association des maîtres de stage d'Ile de France. Elle sera assurée exclusivement par des maîtres et des conseillers de stage. Elle aura lieu dans les facultés de Châtenay-Malabry et de Bordeaux. Le programme est disponible en pièce jointe.

Les dates : lundi 25 novembre 2013, lundi 9 décembre 2013 et jeudi 23 janvier 2014.

Vivien VEYRAT souligne que, dans le cadre de cette formation, il a besoin de se procurer 20 à 50 exemplaires des guides de stage d'initiation et de pratique professionnelle afin de les distribuer aux participants.

Les guides réalisés par le Collège sont édités en nombre restreint et à destination des étudiants. Le Collège n'a donc pas de stock disponible à lui fournir pour cette année. Cependant, par la suite, une convention de partenariat avec le Collège pourrait être envisagée permettant l'impression de guides utilisés dans le cadre de cette formation. En contre partie, cette formation pourrait être diffusée au sein du Collège afin de la développer dans d'autres régions.

## **8. Questions diverses :**

### **- Prix de dispensation 2014 :**

Date de l'épreuve : le 7 avril 2014

Finale : le 20 juin 2014

L'organisation administrative de la finale est gérée par la section D depuis quelques années. La section D ne souhaite pas avoir cette charge en 2014. Elle souhaiterait que le Collège ou le CCA prennent le relais.

- **Réunion de bureau** le 17 octobre 2013 à 9h30.

### **- Prochaines réunions :**

Réunion le 24 octobre 2013

Réunion en janvier 2014

### **- Point sur la réforme de Dijon :**

Dans la dernière version de ce projet, les étudiants de 6<sup>ème</sup> année de la faculté de DIJON ont la possibilité de choisir entre deux dispositifs :

- Un contrat professionnel par alternance d'un an (contrat de travail)
- 6 mois de stage suivis de 3 mois d'enseignement (convention de stage)

Le Président de l'Université a eu connaissance de ce projet. Il a précisé dans un courrier du 10 septembre qu'à ce jour, seules les modalités de 1987 peuvent être appliquées à Dijon sans aval du Ministère sur la reconnaissance de ces 12 mois d'alternance pour valider les 6 mois de stage légaux.

Mme POILLOTE, Présidente de l'association des maîtres de stage de Bourgogne a transmis au Collège les questions suivantes :

- *Est ce que l'UFR a le droit d'imposer un maître de stage à un étudiant si celui-ci a trouvé un maître de stage agréé ?*
- *Quels sont les droits et devoirs de l'Association envers les étudiants et les maîtres de stage ?*
- *Que se passe t'il pour une association qui n'arrive pas à rencontrer les responsables de la filière Officine ?*
- *Avons nous un recours envers la fac qui refuse de tenir au courant l'Association de quoi que ce soit des PH2 aux PH6 ?*

La réponse du Collège est la suivante : Les Associations de maîtres de stage sont des associations de droit privé. La faculté n'a donc pas d'obligation d'information envers elles. Elles n'ont pas de véritable représentativité dans les instances universitaires.

Le Collège demande un respect strict des textes avec un engagement du Ministère.

Le Collège note cependant qu'il faudrait évaluer l'intérêt des étudiants pour cette formation en alternance. Pour exemple, ce type de contrat est utilisé dans la filière industrielle.

#### **- Opération « Jeunes Confrères » Région Nord Pas de Calais :**

Isabelle ADENOT souhaite aller à la rencontre des jeunes pharmaciens. Pour cela, elle a adressé un courrier à tous les confrères âgés de moins de 35 ans ainsi qu'aux étudiants de 6<sup>ème</sup> année.

La première réunion aura lieu à la faculté de Pharmacie de Lille le jeudi 17 octobre 2013. Cette démarche sera développée dans 5 à 8 régions.

#### **9. Guide de stage de pratique professionnelle :**

Pour que le guide soit prêt à être distribué à la mi-décembre, le document mise à jour doit être fourni mi-octobre à l'imprimeur.

Pour cette année, seules des corrections minimales doivent être faites. Les membres doivent les notifier en rouge sur les documents transmis.

Fin de la réunion à 16h30